

Comité syndical du jeudi 2 mars 2023
Affaires financières

Objet : Informations concernant les comptes administratifs 2022

Pour rappel, depuis 2017, la collectivité comptabilise de deux budgets

- **Un budget principal** selon la nomenclature comptable M14, retraçant les activités d'autorité organisatrice de la mobilité d'Artois Mobilités, non assujetties à la TVA ;
- **Un budget annexe** selon la nomenclature comptable M43, retraçant le service public industriel et commercial, lequel gère les investissements et l'exploitation du réseau de transports collectifs, à savoir les opérations afférentes à l'activité de transport de personnes, assujetties à la TVA.

Concernant les résultats de l'année 2022 :

Pour le budget principal, le résultat de clôture toutes sections confondues est excédentaire. L'excédent sera transféré au budget annexe sous la forme d'une subvention d'équilibre.

Les résultats de clôture intégrant les résultats reportés de l'année précédente sont les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 18 082 061.56 € ;
- Pour la section d'investissement : un déficit de 1 039 679.42 € ;
- Soit un excédent de clôture de 17 042 382.14 €.

Les résultats de clôture de la section d'investissement doivent être corrigés des restes à réaliser au 31 décembre 2022. Les restes à réaliser s'élèvent à 2 227 569.07 € en dépenses, et à 5 521 732.57 € en recettes, soit un solde de restes à réaliser de 3 294 163.50 €.

Par conséquent, le résultat de clôture toutes sections confondues s'élève à 20 336 545.64 €.

Pour le budget annexe, le résultat de clôture toutes sections confondues est déficitaire. Le déficit sera intégralement compensé par la subvention d'équilibre provenant du budget principal.

Les résultats de clôture intégrant les résultats reportés de l'année précédente sont les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un déficit de 13 678 008.79 € ;
- Pour la section d'investissement : un déficit de 34 240 453.13 € ;
- Soit un déficit de clôture de 47 918 461.92 €.

Les résultats de clôture de la section d'investissement doivent être corrigés des restes à réaliser au 31 décembre 2022. Les restes à réaliser s'élèvent à 3 554 751.25 € en dépenses, et à 35 738 186.58 € en recettes, soit un solde de restes à réaliser de 32 183 435.33 €.

Par conséquent, le résultat de clôture toutes sections confondues s'élève à - 15 735 026.59 €.

De manière consolidée, les résultats sont excédentaires aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 4 404 052.77 € ;
- Pour la section d'investissement : un excédent de 197 466.28 € ;
- Soit un excédent de clôture toutes sections confondues de 4 601 519.05 €.

Comment expliquer cet excédent ?

Suite à la mise en service du réseau au 1^{er} avril 2019 et en vertu du Code général des impôts, Artois Mobilités aurait dû, avant la fin 2022, procéder à la liquidation de la taxe exigible au titre des livraisons à soi-même (LASM). A ce titre, Artois Mobilités est redevable d'une TVA qui s'élève à 4 411 000 euros. Cette dépense était prévue au budget 2022. Cependant, compte tenu des échanges avec les services fiscaux, le paiement de cette dette interviendra à l'issue du vote du budget 2023.

A titre d'information, Artois Mobilités pourra récupérer, en partie, cette somme via le FCTVA en 2025.

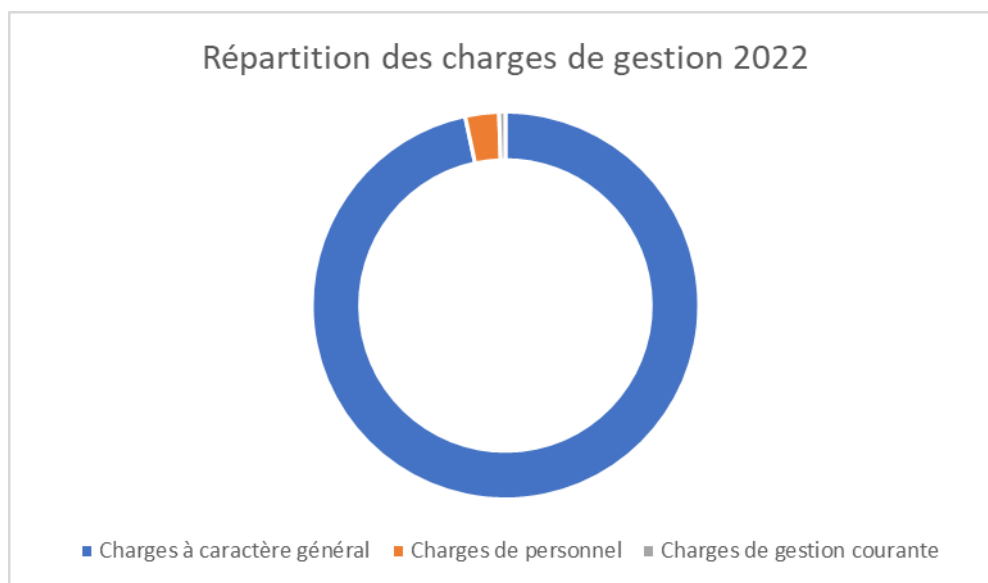
Section de fonctionnement :

Concernant les charges de gestion 2022

Les dépenses à caractère général sont stables par à l'année précédente. Le forfait de charge représente environ 96% des charges à caractère général.

Les charges de personnel sont en légère augmentation par rapport à l'année précédente (environ 2.6%). Les effectifs sont stables ce qui permet un maintien de la masse salariale. L'augmentation s'explique notamment par la revalorisation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2022 ainsi que la nomination d'agents suite à la réussite de concours.

En 2022, les charges de gestion se répartissent de la manière suivante :



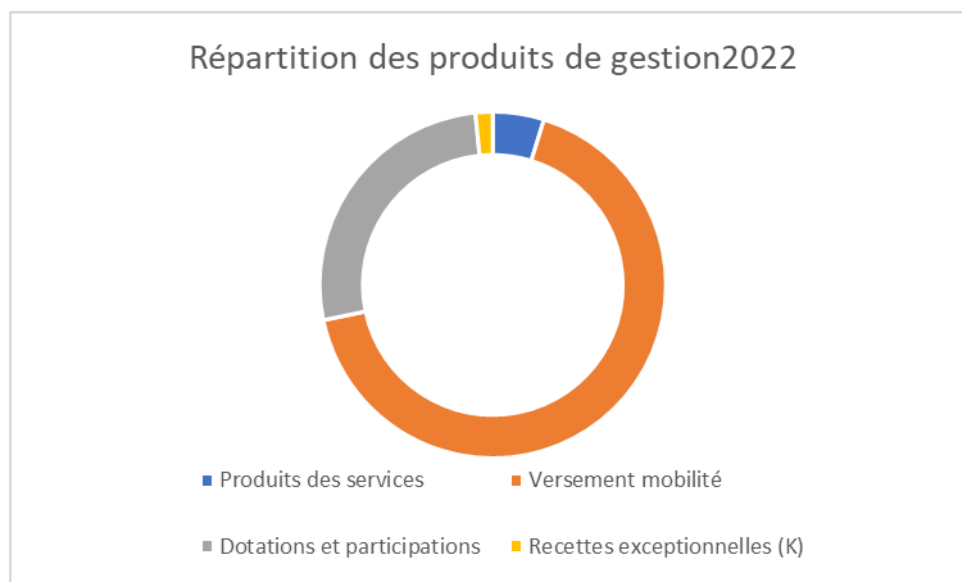
Concernant les produits de gestion 2022

Après des exercices 2020 et 2021 très perturbés par les effets de la crise de la COVID-19, la crise a continué ses effets sur l'exercice 2022. On peut constater une reprise de la fréquentation en cours d'année. Cependant, l'épidémie de COVID-19 a retardé la croissance de la fréquentation commerciale attendue.

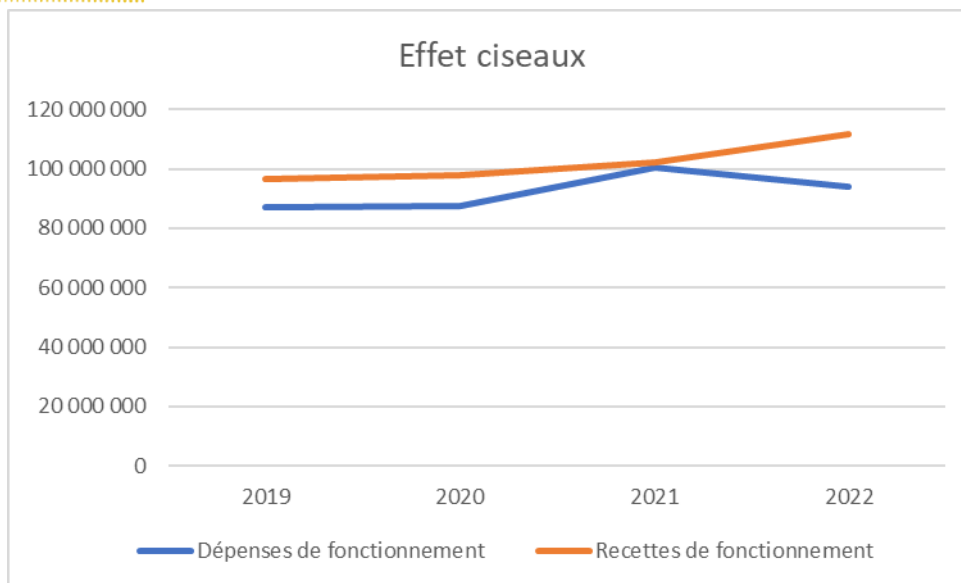
Concernant le versement mobilité, seule ressource fiscale de la collectivité, Artois Mobilités a perçu au titre de l'année 2022 la somme de 68 427 772 euros. Cette hausse de plus de 4 % est notamment liée aux régularisations de cotisations sociales sur les années antérieures.

Concernant les subventions et participations, la participation des agglomérations membres a été conforme aux engagements soit 18 M€. La participation de la région Hauts-de-France concernant le transport des lycéens est stable par rapport à l'année précédente.

En 2022, les produits de gestion se répartissent de la manière suivante :



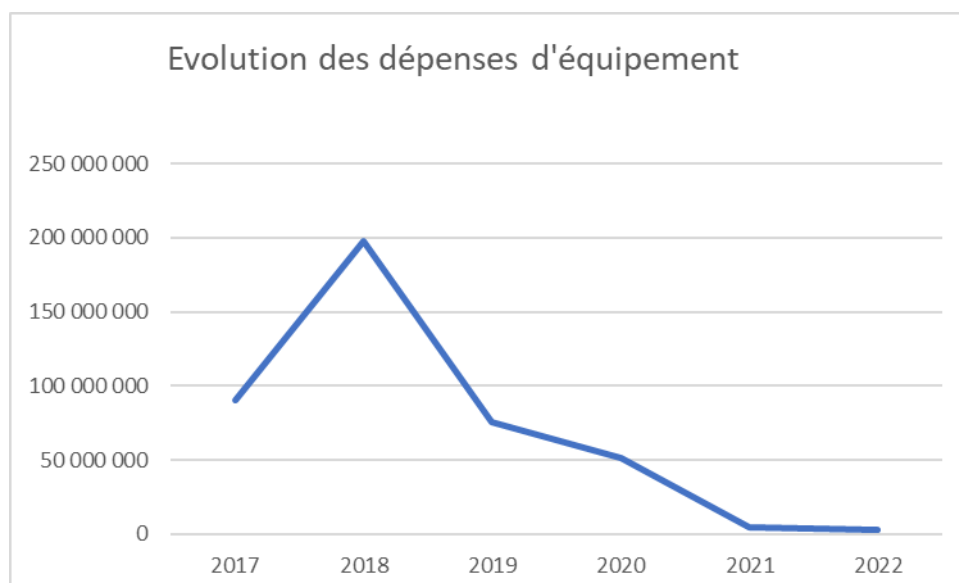
Globalement, en 2022, les recettes de fonctionnement ont augmenté plus vite que les dépenses de fonctionnement, ce qui permet à Artois Mobilités d'échapper à l'effet ciseaux. Ainsi, Artois Mobilités a retrouvé une capacité d'autofinancement pour ses projets d'investissement.



Section d'investissement :

Concernant les dépenses d'investissement

Suite à la livraison du BHNS en 2019, le niveau des dépenses d'investissement est resté à un niveau important en 2020 et diminue nettement à compter de l'année 2021. Il en est de même pour l'année 2022.



Concernant les recettes d'investissement

Les délais de traitement des subventions de l'Etat et du FEDER n'ont pas permis de recouvrer les subventions attendues. Le solde des subventions sera perçu en 2023.

Artois Mobilités n'a pas contracté d'emprunt en 2022.

Gestion de la dette au titre de l'année 2022 :

Encours de dette "classique"	204 206 053,33 €
Capital payé sur l'année 2022	9 196 428,78 €
Intérêts payés sur l'année 2022	3 048 937,57 €
Taux moyen appliqué en 2022	1,49%

Capital remboursé en 2022

Banques classiques	9 196 428,78 €
Autres dettes (Agence de l'eau, Avance Etat Covid)	661 382,65 €

Intérêts payés en 2022

Intérêts d'emprunt	3 048 937,57 €
Intérêts lignes de trésorerie	68 949,76 €